

N° 25-01-04

EXTRAIT **DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre janvier, le Conseil Municipal de la commune de BREUIL-BOIS-ROBERT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard MOISAN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 janvier 2025.

Nombre de conseillers :
En exercice : **11**
Présents : **9**
Votants : **10**

PRÉSENTS : M.M. MOISAN (Maire), DELAUAUD, ROUXEL (arrivé à 18h36), MANIANGA-KEYET, DA SILVA PEDRO, KERJEAN, FORTIN.
Mmes DESPINS, VOLLAND.

EXCUSÉE : Mme JACQUENET (pouvoir à M. DA SILVA PEDRO).

ABSENTS : M. ROUXEL (avant 18h36) - Mme FOURNET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme VOLLAND.

OBJET :
**Demande de
Subvention/Budget
Participatif Région
IDF/Création noue**

Vu les objectifs du budget participatif de la Région Ile-de-France permettant aux franciliens d'être acteurs et de proposer des projets dans le domaine de l'environnement ;

Considérant la volonté du Conseil Municipal de valoriser le patrimoine communal, de limiter les ruissellements des eaux pluviales et de contribuer à réalimenter les nappes phréatiques ;

Considérant que la végétalisation prévue sera propice au développement de la biodiversité ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant le projet de création d'une noue sur des parcelles communales de la rue du Bois-Robert ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

. Adopte l'avant-projet de création d'une noue pour un montant de 2 175,00 € HT ;

. Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre du Budget Participatif de la Région Ile-de-France ;

Envoyé en préfecture le 27/01/2025

Reçu en préfecture le 27/01/2025

Publié le **27 JAN. 2025**

ID : 078-217801042-20250124-DEL_25_01_04-DE



. S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

Coût total HT	2 175,00 €
Budget Participatif Ile-de-France	1 000,00 €
Fonds de concours GPS&O	587,50 €
Reste à charge fonds propres commune	587,50 €

. Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2025 ;

. Autorise le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 27 janvier 2025.

Le Maire,
Bernard MOISAN